

CONCESSION DE SERVICE



MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

AÉROPORT DU BOURGET

CS90005

93352 LE BOURGET CEDEX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation : Concession de service pour l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du musée de l'Air et de l'Espace.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 26 octobre 2026 à 12h00



ARTICLE 1 - PRESENTATION DE LA CONCESSION, OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONCESSION

La présente concession de service a pour objet l'exploitation commerciale et la gestion aux risques et périls du Concessionnaire de la librairie-boutique du musée de l'Air et de l'Espace.

L'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du musée est actuellement déléguée à la société La Boutique du Pilote. Cette délégation prend fin le 31 janvier 2027.

Le musée de l'Air et de l'Espace conclura un contrat de concession avec l'attributaire, à l'issue de cette procédure de mise en concurrence.

1.2 ETENDUE DE LA CONCESSION

- Durée

La durée de la concession est de huit (8) ans. Elle prendra effet le 1^{er} février 2027.

Le concédant se réserve le droit de prolonger le contrat de concession pour une durée deux (2) ans dans la limite d'une fois au maximum, soit pour une durée totale maximale de dix (10) ans.

Cette durée concerne la période d'exploitation. Dans le cas où les travaux d'extension prévus par le musée impliqueraient une période d'inactivité, celle-ci prorogera d'autant la durée d'exploitation, sans que cela n'ouvre droit à une indemnité pour le Concessionnaire.

- Caractéristiques d'exploitation principales

- Horaires d'ouverture :

Les espaces concédés devront rester ouverts et accessibles toute l'année, en journée, durant les horaires d'ouverture du musée au public et lors d'événements ponctuels comme la Nuit des musées, la Nuit des étoiles, les Journées du Patrimoine, vernissages, nocturnes etc...) liés à l'activité du musée de l'Air et de l'Espace, au nombre d'une dizaine par an.

- Contenu de l'offre librairie boutique

Le Concessionnaire doit développer une offre attractive pour le public du Musée et cohérente avec l'offre culturelle et ses collections traitant de l'aérostation, de l'aéronautique et de l'espace. Elle doit prendre en compte la diversité des visiteurs (amateurs d'aéronautique et d'espace, usagers et professionnels du secteur en transit à l'Aéroport du Bourget, touristes, visiteurs de passage, jeune public, visiteurs du SIAE, etc.) et s'adapter à l'évolution du public durant la période d'exploitation. Elle doit satisfaire un public francilien et, plus largement français et international, aux niveaux de revenus très divers, et doit pouvoir être renouvelée pour satisfaire une clientèle de fidèles susceptibles de revenir régulièrement.

Les produits doivent répondre, à la fois dans leur présentation et leur contenu, aux critères de qualité qui guident les activités du musée.

Au-delà d'être une librairie-boutique de musée, cette enseigne devra se faire un nom comme boutique et librairie de référence dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace sous toutes ses composantes (éditions, articles textiles, maquettes, cartographie, papeterie, instruments et équipements de navigation aérienne, insignes, bagagerie, design et décoration, accessoires, bijoux, jouets...).



Un univers jeunesse doit être intégré à l'espace librairie-boutique, permettant de sensibiliser les jeunes publics aux secteurs aéronautique et spatial à travers des livres, des jeux et des objets ludiques ou éducatifs.

Le Concessionnaire doit créer une plateforme de commerce en ligne en marque blanche, reliée au site internet du Musée.

- Travaux et entretien :

Le Concessionnaire aura en charge l'aménagement intérieur des locaux mis à disposition.

Le Concessionnaire a en charge le nettoyage, l'entretien et les réparations nécessaires dus au titre de l'occupation des locaux mis à disposition.

- Redevance :

Le concessionnaire est redevable d'une redevance annuelle, composée d'une part forfaitaire (au titre de l'autorisation d'occupation du domaine public) et une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Sur la base des paliers décrits au projet de contrat valant cahier des charges, le soumissionnaire propose des pourcentages en accord avec ses projections tarifaire et de chiffre d'affaires, ainsi que son équilibre économique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 PROCÉDURE

Concession passée selon les règles particulières prévues au chapitre VI du titre II du livre I de la troisième partie du code de la commande publique.

2.2 VISITE OBLIGATOIRE SUR SITE

Afin de mesurer le périmètre des espaces concédés, ainsi que l'étendue des attentes de l'autorité concédante, le soumissionnaire réalise obligatoirement une visite sur site des lieux avant remise des offres, au Musée de l'Air et de l'Espace, à une des dates suivantes :

- Le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 11h00 à 12h00
- Le mercredi 14 octobre de 11h30 à 12h30

L'attestation de visite (Annexe 1), remplie et signée, devra être obligatoirement jointe à l'offre (**document vierge annexé au présent document, à apporter le jour de la visite**).

Contact pour l'organisation de la visite :

Madame Alice Charbonnier : alice.charbonnier@museeairespace.fr

2.3 NEGOCIATION

Conformément à l'article L. 3124-1 du code de la commande publique, l'autorité concédante recourra à la négociation. Cette négociation se fera à l'issue de l'analyse des offres avec les soumissionnaires ayant présenté une offre satisfaisante et dans la limite de trois, par échange de mail et/ou par audition dans les locaux du musée de l'Air et de l'Espace. Les soumissionnaires pourront présenter, préciser, compléter ou modifier leur offre. La version finale de l'offre retenue sera annexée au projet de contrat valant cahier des charges. Les négociations pourront porter sur tous les aspects de la concession à l'exception de ceux prévus à l'article L.3124-1 du code de la commande publique.



Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères énoncés à l'article 4.

2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 MODES DE COMMUNICATION

2.5.1 Généralités :

Toutes communications et échanges d'informations entre les soumissionnaires et l'autorité concédante pendant la procédure de mise en concurrence de la présente concession s'effectueront exclusivement par voie dématérialisée sur le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace :

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2.5.2 Dossier de Consultation des entreprises (DCE)

Le DCE est composé du :

- projet de contrat valant cahier des charges
- présent règlement de la consultation et son annexe 1

Le DCE est téléchargeable exclusivement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'accès au DCE est possible sans que le soumissionnaire ait à s'identifier, toutefois, il est vivement conseillé au soumissionnaire de s'identifier afin d'être informé des éventuelles modifications susceptibles d'intervenir en cours de procédure. De telles communications entre l'autorité concédante et les soumissionnaires se feront exclusivement via le profil acheteur du musée sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE).

2.5.3 Conditions de dépôt des offres :

DEPOT DES OFFRES SOUS FORME ÉLECTRONIQUE

Les offres devront être transmises via la plateforme dématérialisée : Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi. Les plis arrivés hors délais seront rejetés par l'autorité concédante.

La signature des documents n'est pas exigée.

Les documents à fournir devront l'être sous forme de fichiers informatiques, seuls les formats de types pdf, doc, xlsx seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip.

2.5.4 Modification du dossier de consultation des entreprises



L'autorité concédante se réserve le droit d'apporter au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au DCE. Les modifications seront communiquées exclusivement via le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES PLIS (CANDIDATURES ET OFFRES)

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française.
Les prix sont exprimés en euros.

3.1 Les candidatures comprennent :

Documents administratifs du candidat :

- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat
- Attestations fiscales
- Attestations sociales (vigilance URSSAF)
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois

Documents relatifs à la capacité économique et financière du candidat :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du contrat de concession, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Documents relatifs à la capacité technique du candidat :

- Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat de concession

Documents relatifs à la capacité professionnelle du candidat :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé avec les dates d'exploitation. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Documents relatifs à la capacité du candidat à soumissionner

Une attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique, et que les renseignements relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-17, L.3132-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 32132-1 à R.3123-8, sont exacts. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Musée de l'Air et de l'Espace. En



outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement, les documents listés ci-dessus devront impérativement être remis pour chacun des membres.

3.2 Les offres comprennent :

- Le projet de contrat valant cahier des charges complété, signé (pages 2 et 40), et éventuellement amendé (en mode apparent / suivi des modifications)
- L'attestation de visite complétée, figurant en annexe 1 au présent règlement de consultation,
- Un mémoire technique d'au plus **vingt pages (20 pages)** présentant l'ensemble des éléments listés ci-dessous, constituant l'offre du candidat, qui deviendra, après la phase de négociation, une annexe contractuelle.

3.2.1 CONCERNANT LE CONCEPT / LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

❖ Produits

Le soumissionnaire fournira une présentation générale du concept et de l'offre. Cette présentation s'attachera notamment à montrer l'adéquation entre l'offre et la clientèle cible, après une analyse des besoins et une justification du concept au regard de cette analyse.

- Le soumissionnaire présentera de manière détaillée la répartition entre les catégories librairie et boutique, puis au sein de chaque catégorie la répartition entre les différents types de références (éditions, articles textiles, maquettes, cartographie, papeterie, instruments et équipements de navigation aérienne, insignes, bagagerie, design et décoration, accessoires, bijoux, jouets...).
- Il proposera une liste fournie de produits vendus pour chaque type de références avec autant de visuels que possible.
- Le soumissionnaire indiquera dans son offre les produits siglés du musée de l'Air et de l'Espace qu'il envisage de mettre en vente. Il fournira une fiche technique commentée et illustrée pour chaque proposition de produits siglés et pourra adjoindre à son offre des échantillons de produits similaires proposés sur d'autres points de vente déjà exploités par lui.
- Le soumissionnaire décrira son processus d'approvisionnement. Il peut notamment joindre la liste détaillée de ses fournisseurs, ainsi que des échantillons de produits vendus dans d'autres lieux déjà exploités par lui.

❖ Prix

Le soumissionnaire indiquera clairement dans son offre les prix qu'il envisage de pratiquer pour chaque article, ainsi que son mode de calcul des prix pratiqués (marge par produit, coût d'approvisionnement estimé...).

❖ Communication / marketing

- Le soumissionnaire joindra à son offre un dossier de presse relatif à son activité.
- Il proposera dans son offre un plan de communication / marketing pour la librairie-boutique du musée et sa plateforme de vente en ligne (dont les fonctionnements sont prévus en marque blanche) en vue de développer son activité, selon les modalités détaillées à l'article 5.3. du cahier des charges.

❖ Distribution

Le musée de l'Air et de l'Espace sera sensible à toute proposition liée à l'amélioration de l'expérience d'achat du visiteur que le soumissionnaire pourrait détailler dans son offre.

- Le soumissionnaire devra proposer dans son offre des systèmes de PLV permettant la mise en avant des produits siglés du musée et des ouvrages édités ou coédités par le musée.



- D'autre part, le soumissionnaire devra proposer dans son offre une plateforme de commercialisation en ligne en marque blanche : il en décrira l'esthétique et les modalités. Cette plateforme doit répondre au RGAA en vigueur.

3.2.2 CONCERNANT LA SIMULATION FINANCIERE

- Le soumissionnaire devra fournir dans son offre des simulations cohérentes et étayées sur les prévisions de chiffre d'affaires.
- Par ailleurs, le musée attend du soumissionnaire un compte de résultat prévisionnel détaillant produits et charges sur huit années d'exploitation, et comprenant le détail des amortissements.
- Enfin, le soumissionnaire doit proposer les modalités de calcul et montant de la redevance (part variable et minimum garanti) qu'il juge appropriés et faire apparaître clairement le montant estimé de cette redevance compte tenu des prévisions réalisées, en prenant en compte les paliers indiqués dans le cahier des charges.

3.2.3 CONCERNANT LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET INTEGRATION DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENTALE A L'EXPLOITATION

Le soumissionnaire devra indiquer dans son offre quel type de suivi il entend mettre en œuvre pour évaluer les résultats de son exploitation (évaluation de la satisfaction, analyse des résultats par produits...) et les modalités de reporting, attendues dans le cadre de la comitologie. Il détaillera notamment les outils de mesure retenus, leur périodicité et les modalités de mise en place. Il pourra adjoindre à son offre des exemples d'outils de suivi mis en place dans d'autres lieux déjà exploités par lui. Le soumissionnaire devra indiquer dans son offre l'intégration de la politique générale de développement durable et environnementale à l'exploitation de la librairie-boutique (approvisionnement durable, produits éco-responsable, réduction des emballages, gestion des invendus, transport et logistique de la marchandise).

3.2.4 CONCERNANT LES TRAVAUX ET LES AMENAGEMENTS

- Le soumissionnaire décrira dans son offre les aménagements, équipements et mobiliers envisagés. Il précisera le montant total hors taxe estimé, et décomposé en grands postes. Il joindra les fiches techniques commentées des principaux éléments d'aménagements qu'il envisage, avec autant de visuels que possible.
- Le soumissionnaire soulignera dans son offre les dispositions destinées à faciliter l'acte d'achat des personnes handicapées qu'il envisage de mettre en place.
- Il fournira également une fiche technique des caisses enregistreuses utilisées.
- Par ailleurs, il décrira la manière dont il souhaite exploiter les locaux techniques : dispositif de stockage, mode de gestion, organisation logistique...

3.2.5 CONCERNANT L'EQUIPE

- Le soumissionnaire devra indiquer dans son offre les modalités de gestion de l'équipe de la librairie-boutique qu'il envisage : mode de rotation, encadrement, nature des contrats, formations, tenue vestimentaire, etc. Le musée de l'Air et de l'Espace sera particulièrement attentif à la qualité du service et de l'accueil et le soumissionnaire devra prendre soin de montrer en quoi le mode de gestion de l'équipe permettra d'optimiser la qualité.
- Le soumissionnaire devra également indiquer les modalités de la reprise du personnel de l'actuel Concessionnaire.
- Le soumissionnaire doit impérativement désigner un référent du musée, basé en France, et dont la fonction et le parcours seront détaillées dans son offre. Le soumissionnaire devra également



préciser dans son offre la périodicité de présence *in situ* de ce référent ainsi que le mode de fonctionnement des échanges entre le musée et ce référent.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Afin de choisir le concessionnaire, le plus à même de valoriser le domaine public muséal par une activité commerciale adaptée et de qualité, le Musée s'appuiera sur les critères, par ordre décroissant d'importance, suivants :

- Le concept / La qualité du service rendu aux usagers – **comptant pour 40 %**:

Le Musée appréciera la variété de la gamme proposée et son étendue.

Le Musée sera attentif aux prix pratiqués par le Concessionnaire notamment au regard de l'environnement dans lequel se trouve la librairie-boutique et du profil des visiteurs.

Le Musée appréciera les propositions en matière de communication.

Le Musée sera sensible à toute proposition liée à l'amélioration de l'expérience d'achat du visiteur que le soumissionnaire pourrait détailler dans son offre.

- La simulation financière – **comptant pour 30%**:

Au regard notamment du chiffre d'affaires envisagé et du montant de la redevance.

- Le suivi de l'exploitation et intégration de la politique de développement durable et environnementale à l'exploitation – **comptant pour 10 %** :

Le Musée appréciera les modalités de suivi proposées et la manière dont le soumissionnaire entend intégrer la politique de développement durable et environnementale à l'exploitation de la librairie-boutique.

- La qualité de la proposition de remise en état et des aménagements – **comptant pour 10 %** :

Le Musée appréciera les investissements envisagés par le soumissionnaire et leur pertinence.

- L'équipe – **comptant pour 10 %** :

Le Musée sera particulièrement attentif à la qualité du service et de l'accueil, ainsi qu'aux qualifications du personnel dédié.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues auprès du greffe du Tribunal Administratif de Montreuil – 44 rue Irène et Frédéric Joliot Curie – 93100 Montreuil - 01.49.20.20.00

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

adresse Internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>



Annexe 1 – Attestation de visite

MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Etablissement Public à caractère Administratif

Aéroport du Bourget – CS90005

93352 Le Bourget Cedex

ATTESTATION DE VISITE

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT À L'OFFRE

MOTIF : Visite dans le cadre de la concession pour l'exploitation de la librairie-boutique du Musée de l'Air et de l'Espace

Je soussigné(e), Madame/Monsieur :

Fonction :

Représentant la société :

Dont le siège se trouve :

Atteste avoir effectué la visite obligatoire dans le cadre de la concession mentionnée.

Date de la visite :

Je reconnais avoir reçu les informations nécessaires à l'établissement de mon offre et ne pourrai me prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance des contraintes liées à l'exécution des prestations.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Au Bourget, le

Pour

Signature

Pour le Musée

Signature